

**Arrêtés royaux pris en application de l'article 4 de la loi du 4 janvier 1974 relative aux jours fériés**

**Fixation de jours fériés à d'autres dates que celles prévues dans l'A.R. du 18 avril 1974 déterminant les modalités générales d'exécution de la loi du 4 janvier 1974 relative aux jours fériés, pour certaines branches d'activités**

101	Commission nationale mixte des mines	14/04/1975	08/05/1975	<ul style="list-style-type: none"><li>• Dans la région de Charleroi : le <b>21 juillet</b> est remplacé par la <b>St-Eloi</b> ;</li><li>• En Campine : le <b>11 novembre</b> est remplacé par la <b>Ste-Barbe</b> ;</li><li>• Dans la région de Liège, le <b>1<sup>er</sup> mai</b> et le <b>11 novembre</b> sont remplacés par la <b>St-Léonard</b> et la <b>Ste-Barbe</b> ;</li><li>• Dans la région de Mons, le <b>1<sup>er</sup> mai</b> et le <b>21 juillet</b> sont remplacés par la <b>Ste-Barbe</b> et le <b>Mardi-Gras</b>, sauf certaines exceptions.</li></ul>
104	Commission paritaire de l'industrie sidérurgique	06/02/1975	26/06/1975	Région de Charleroi : le <b>11 novembre</b> est remplacé par la <b>Saint-Eloi</b> .
322	Commission paritaire pour le travail intérimaire et les entreprises agréées fournissant des travaux ou services de proximité	07/02/1980	04/03/1980	Le <b>11 novembre</b> est remplacé par le <b>9 mai</b> (journée de l'Europe) pour les intérimaires occupés par la commission européenne.
324	Commission paritaire de l'industrie et du commerce de diamant	19/11/1974	01/02/1975	Le <b>15 août</b> est remplacé par le <b>29 juin</b> .